



Intermédiaire

Numéro: 946453

MARSEILLE / GTCA IMP PISTOU 13009 MARSEILLE

Tél.: 0496202950 - Fax: 0496202955

E-mail: gtca@gtca.fr N° ORIAS: 07002306

Assuré

Référence Client: 081140443

HOMAIR VACANCES IMMEUBLE LE DERBY **570 AVENUE DU CLUB HIPPIQUE** 13090 AIX EN PROVENCE

Vos Dispositions Particulières 100% PRO

Contrat n°AT619979 Avenant à effet du 12 octobre 2023

139095 / BENHAMOU FRANCK / 946453

Durée du contrat

Le contrat est conclu à effet du 12/10/2023 pour une durée d'un an avec tacite reconduction. Il peut être résilié chaque année moyennant un préavis de deux mois avant le 1er octobre, date anniversaire du contrat.

Vos réponses à nos questions

Vous êtes informé(e) de la nécessité de répondre avec le plus grand soin aux questions ci-après et avez pris le temps de la réflexion avant d'y répondre. Vous reconnaissez être informé(e) des éventuelles conséquences d'une réponse inexacte : réduction des indemnités ou nullité du contrat (cf. articles L113-9 et L113-8 du Code des Assurances).

Objet du contrat

Quelle activité exercez-vous ?

Activité Hôtellerie de plein air - Camping

Avez-vous une piscine? Oui

Quand avez-vous créé votre entreprise ? le 28 octobre 2005

Quel est le dernier chiffre d'affaires annuel hors taxes de l'entreprise ?

Groupe Technique de courtage d'Assurance

Visa de **On Romá**diaire

SARL au capital de 40.000 € 9, Impasse du Pistou - 13009 Marseille

Tél. 04 96 20 29 50 - E-mail. gtca@gtca.fr RCS Marseille B 073 800 427

Intermédiaire catégorie B - ORIAS n° 07 002 306 Directeur des Opérations Site web ORIAS: www.orias.fr

L'assureur

1/15

FSIP0053 / 539003524

Signature du souscripteur

HOMAIR V Immedia: Cedex,2 13097 AIX EN PROVE



Les Locaux professionnels

Quelle est l'adresse du risque ?

Avenue de la Mediterranee 34350 Vendres

Quelle est la superficie des locaux professionnels occupés ? 8315 m2

En quelle qualité occupez-vous les locaux professionnels ? Locataire des locaux professionnels

Dans le contrat de bail, le bailleur a-t-il renoncé à tout recours qu'il pourrait exercer contre le preneur et ses assureurs conformément à la réglementation en vigueur, et à titre de réciprocité, le preneur et son assureur renoncent-ils à tout recours contre le bailleur et ses assureurs ? Non

Votre bail vous impose-t-il d'assurer les locaux professionnels pour le compte du propriétaire ? Non

Caractéristiques des locaux professionnels assurés

Dans les locaux professionnels :

Vos autres réponses à nos questions

Les locaux professionnels assurés se situent-ils :

- au rez-de-chaussée ? Oui
- dans une Zone Artisanale, Commerciale ou Industrielle ? Non
- dans un bâtiment construit et couvert en matériaux durs pour plus de 75% ? Oui
- dans un château, manoir ou bâtiment classé ou inscrit, en tout ou partie, par le service des monuments historiques du ministère chargé de la Culture ? Non
- dans un bâtiment ou groupe de bâtiments en communication de plus de 20 000 m2 de surface développée ? Non
- dans un bâtiment ou groupe de bâtiments en communication de plus de 28 m de haut ? Non
- dans un ensemble à caractère industriel ou sont-ils contigus avec communication à un tel ensemble? Non
- dans une galerie marchande d'un hyper ou supermarché ? Non
- dans un centre commercial de plus de 3.000 m2 ou sont-ils contigus avec communication à un tel centre? Non

MOYENS DE PROTECTION ET DE PREVENTION EN VOL

De quel(s) moyen(s) de protection contre le vol les locaux professionnels sont-ils équipés ? Les Locaux professionnels sont équipés des moyens de protection contre le vol suivants :

Groupe Technique de courtage d'Assurance L'assureur 3/15 Visa de l'intermé€iahre SARL au capital de 40.000 € Signature du souscripteur 9, Impasse du Pistou - 13009 Marseille HOMAIR VAC Tél. 04 96 20 29 50 - E-mail. gtca@gtca.fr CES SAS 570 Avenue du RCS Marseille B 073 800 427 Immeuble . 13097 AIX EN PROVENS Intermédiaire catégorie B - ORIAS n° 07 002 girecteur des Opérations Capital: 11 666 12. 8 2 2 2 14 14 Cedex 2 Site web ORIAS: www.orias.fr





| Garanties | Plafonds | |
|--|--|--|
| Dégâts des eaux | Locaux : Illimité Contenu professionnel : 307 424 EUR | |
| Vol : détériorations immobilières des locaux Vol : contenu | Illimité 153 712 EUR | |
| Bris des glaces et enseignes | 5 124 EUR | |
| Agencements, aménagements et embellissements réalisés par le locataire | FRAIS REELS | |
| Documents professionnels informatiques et frais de reconstitution | 20 495 EUR | |
| Documents professionnels non informatiques et frais de reconstitution | 10 247 EUR | |
| Biens, effets personnels et biens d'exposant | 2 767 EUR | |
| Espèces, fonds et valeurs en meuble | 2 357 EUR | |
| Espèces, fonds et valeurs en coffre | 4 611 EUR | |
| Manipulation et transport de fonds et valeurs | 2 357 EUR | |
| Vol en devanture | 1 537 EUR | |
| Bris et dommages électriques des matériels informatiques et d'exploitation | 102 475 EUR | |

| Perte d'exploitation suite à dommages matériels causés aux locaux professionnels | | | | |
|--|--|----------------------------------|-----------|--|
| Consécutifs à | Plafond | Durée maximum d'indemnisation | Franchise | |
| Incendie et Évènements assimilés Effondrement Evénements climatiques | 100% de la marge brute calculée sur la base du CA HT déclaré mentionné ci-dessus et indexé | 12 mois | 0 jours | |
| Catastrophes naturelles | 100% de la marge brute calculée sur la base du CA HT déclaré mentionné ci-dessus et indexé | 12 mois | 0 jours | |
| Attentat | 100% de la marge brute calculée sur la base du CA HT déclaré mentionné ci-dessus et indexé | 12 mois | 0 jours | |
| Dégâts des eaux | 100% de la marge brute calculée sur la base du CA HT déclaré mentionné ci-dessus et indexé | 12 mois | 3 jours | |

5/15

Signature du souscripteur

HOMAIR W ANCES SAS 570 Aver _=

×2

Immedole 13097 AIX EN PROVE Capital: 11 55€ 42. € S.R.S. 434 56* Groupe Techndellintemédiaire d'Assurance G.T.C.A

SARL au capital de 40.000 € 9 Impasse du Pistou - 13009 Marseille Tél. 04 96 20 29 50 - E-mail. gtca@gtca.fr Directeur des Opérations

L'assureur

Z Intermédiaire catégorie B - ORIAS n° 07 002 306





Les Clauses souscrites

25A - POINT RELAIS

Si l'Assuré* exerce une activité de « point relais » en complément de l'activité professionnelle*, les garanties « Incendie, évènements assimilés et vandalisme », « Évènements climatiques », « Catastrophes naturelles », « Dégâts des eaux », « Vol : Contenu », « Bris des glaces et enseignes », « Autres évènements accidentels non prévus par ailleurs » et « Responsabilité Civile », si elles sont souscrites, sont étendues aux dommages subis par les colis déposés dans les locaux professionnels* et dans le cadre du contrat de « point relais ».

CE QUI EST EXCLU

OUTRE LES EXCLUSIONS DE LA GARANTIE MISE EN JEU, SONT EXCLUS LES DOMMAGES MATÉRIELS* CAUSÉS AUX COLIS N'APPARTENANT PAS À L'ASSURÉ*, DÉPOSÉS DANS LES LOCAUX PROFESSIONNELS*, LORSQUE:

- SA RESPONSABILITÉ N'EST PAS ENGAGÉE ET QUE LE PROPRIÉTAIRE DE CES BIENS LES A ASSURÉS
- CES COLIS SONT DÉPOSÉS DANS LES LOCAUX PROFESSIONNELS* EN DEHORS DU CADRE D'UN CONTRAT DE « POINT RELAIS »

Cette extension de garantie s'applique suivant les dispositions de la garantie mise en jeu et notamment celles relatives au plafond de garantie et à la franchise.

35AB - HABITATION DANS LES LOCAUX PROFESSIONNELS

GLOSSAIRE

LOCAUX PROFESSIONNELS

La définition des locaux professionnels figurant au glossaire des Dispositions Générales est étendue aux locaux à usage privatif occupés par l'Assuré et ou ses préposés bénéficiant d'un logement de fonction situé à la ou aux adresses des locaux professionnels.

CONTENU PROFESSIONNEL

La définition du contenu professionnel figurant au glossaire des Dispositions Générales est étendue aux biens privés appartenant à l'Assuré et/ou ses préposés bénéficiant d'un logement de fonction, tels que meubles « meublants », Objets personnels tels que vêtements, Électroménager...

Signature du souscripteur

L'assureui

HOMAIR VACANCES SAS

570 Avenue du Club Hippique Immeuble Le Derby 13097 AIX EN PROVENCE Cedex 2 Capital: 11 556 420 €/ SIRET 484 381 917 00013 / APE 5530Z

Groupe ரேஷிஸ்d'intermédiaire courtage d'Assurance

SARL au capital de 40.000 € 9. Impasse du Pistou - 13009 Marseille

Tél. 04 96 20 29 50 - E-mail. glca@glca.fr Directeur des Opérations Intermédiaire catégorie B - ORIAS n° 07 002 306

FSIP0053 / 539003524

7/15

CE QUI EST EXCLU

- LE COÛT DE LA PERTE D'EAU

La présente extension de garantie s'exerce suivant les dispositions de la garantie mise en jeu et notamment celles relatives au plafond de la garantie, aux exclusions et à la franchise

P01- HOTELLERIE DE PLEIN AIR / CAMPING

Activité: Hôtellerie de plein air - Camping

L'activité professionnelle est étendue aux activités suivantes :

- l'exploitation d'un terrain de camping et/ou caravaning pouvant comporter un ou plusieurs restaurants, bars, salles de jeux, épiceries, salons de coiffure, salons d'esthétique, blanchisseries, salles et aires d'expositions et manifestations diverses,
- La mise à disposition et la location d'installations ou de matériel de loisirs, tels que piscine, plan d'eau, cours de tennis, terrain de pétanque, aire de jeux collectifs, aire de jeux aquatiques, toboggan de type 1 à 3 ou 6.1 de la norme NF EN 1069 dont la hauteur n'excède pas 5 mètres, et autres que toute installation ou matériel motorisé destiné au transport ou à la traction des personnes
- La mise à disposition d'installations et/ou d'équipements de golf miniature, swin, sauna, bicyclettes et bicyclettes avec assistance électrique non soumises à l'obligation d'assurance des véhicules terrestres à moteur, barques, voiliers de moins de 6 mètres, planches à voile, paddles, canoë-kayaks.
- La mise à disposition et la location d'équidés destinés à la promenade,
- L'organisation, réservée à la clientèle du camping, de sorties, visites, excursions, spectacles, projections de film, fêtes, soirées dansantes, jeux ou activités sportives,

N'ENTRENT PAS DANS L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE ET NE SONT JAMAIS COUVERTES LES ACTIVITES SUIVANTES SPORTS DE COMBAT, ARTS MARTIAUX, SPORTS AERIENS, PARACHUTISME, ACROBATIES, SAUT A L'ELASTIQUE, UTILISATION D'ENGINS AERIENS AVEC OU SANS MOTEUR AINSI QUE TOUTE ORGANISATION DE COMPETITION SPORTIVE.

- « BRIS ET DOMMAGES ELECTRIQUES DES MATERIELS INFORMATIQUES ET D'EXPLOITATION » CE QUI EST GARANTI

La garantie « Bris et dommages électriques des matériels informatiques et d'exploitation si elle est souscrite, inclut notamment les matériels suivants :

- · les installations informatiques de pilotage des appareils et installations techniques
- · les installations de surveillance (détection, audio, vidéo)
- · les matériels d'arrosage automatique
- · les portails électriques

Groupe Technique de courtage d'Assurance G.T.C.A

9/15

Signature du souscripteur

HOMAIR VACANCES SAS

570 Avenue du Club Hippique Immeuble Le Derby 13097 AIX EN PROVENCE Cedex 2 Capital: 11 556 420 € / SIRET 484 581 917 0001 APE 55362 Vis8AR L'igle capitalire 40.000 €

9, Impasse du Pistou - 13009 Marseille

Tél. 04 96 20 29 50 - E-mail. gtca@gtca.fr RCS Marseille B 073 800 427

Intermédiaire catégorie B - ORIAS n° 07 002 36g im BOUCHEMA

Site web ORIAS: www.orias.fr

Directeur des Opérations

L'assureur

FSIP0053 / 539003524

Generali lard, Société anonyme au capital de 94 630 300 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 552 062 663 RCS Paris Generali Vie, Société anonyme au capital de 336 872 976 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris Generali Retraite, Société anonyme au capital de 213 541 820 euros - Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire régi par le Code des assurances - 880 265 418 RCS Paris Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris - Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026



Dégâts des eaux.

sont souscrites, elles sont étendues aux dommages matériels causés aux « Biens de la clientèle ».

En cas de sinistre garanti affectant les « Biens de la clientèle », le montant de l'indemnité ne pourra excéder les montants et plafonds de la garantie mise en jeu, prévus aux Dispositions Générales et Particulières au titre du contenu, après l'application le cas échéant de la franchise.

- RESPONSABILITE CIVILE DEPOSITAIRE

Par dérogation partielle aux exclusions de la garantie Responsabilité Civile, sont garanties les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile que l'Assuré peut encourir, suite aux dommages et/ou au vol des biens apportés par les clients dans l'établissement et remis entre les mains de l'Assuré

EXCLUSIONS COMPLEMENTAIRES

OUTRE LES EXCLUSIONS PREVUES AUX DISPOSITIONS GENERALES, SONT EXCLUS:

- · LES DOMMAGES MATERIELS ET IMMATERIELS CAUSES PAR UN INCENDIE, UNE EXPLOSION OU UN DEGAT DES EAUX, SURVENU OU AYANT PRIS NAISSANCE DANS LES BATIMENTS DONT L'ASSURE EST PROPRIETAIRE, LOCATAIRE OU OCCUPANT
- LES OBJETS DE VALEUR AUTRES QUE LES FOURRURES, LES ESPECES, FONDS ET VALEURS, LES MANUSCRITS, AUTOGRAPHES, DESSINS ET GRAVURES, LORSQU'ILS NE SONT PAS DEPOSES DANS LE COFFRE-FORT DE L'ETABLISSEMENT
- LES TAPIS, TABLEAUX, STATUES

- GARANTIE HABITATION MOBILE DE LOISIRS (MOBIL HOME) APPARTENANT A L'ASSURF

 Si les garanties « Incendie », « évènements climatiques », « Dégâts des eaux » et « vol » sont souscrites, elles sont étendues aux mobil Homes appartenant à l'assuré et à leurs contenus

| Garantie | Plafond | Franchise | |
|---|--|--|--|
| Dommages aux : Mobil Homes et à leur contenu | 50 000 € par mobil home avec un maximum de 200 000 € par évènement | 15 % des Dommages avec un minimum de 2 500 euros et un maximum de 5 000 euros. | |

Groupe Technique de courtage d'AssuranceL'assureur 11/15

Signature du souscripteur

HOMAIR VACANCES SAS Tuc - poique 570 Averus

Immade & Le Dero, 13097 AIX E', PROVE OF OW 9X 2 Capital: 17 506 410 6 S.R.E. 184 141 9 1911 19 19 553/Z

SARL au capital de 40.000 € 9. Impasse du Pistou - 13009 Marseille Tél. 04 96 20 29 50 - E-mail. gtca@gtca.fr

RCS Marseille B 073 800 427

Intermédiaire catégorie B - ORIAS n° 07 002 Birecteur des Opérations Site web ORIAS: www.orias.fr



Generali lard, Société anonyme au capital de 94 630 300 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 552 062 663 RCS Paris Generali Iard, Société anonyme au capital de 94 630 300 euros - Entreprise régle par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris Generali Vie, Société anonyme au capital de 336 872 976 euros - Entreprise régle par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris Generali Retraite, Société anonyme au capital de 213 541 820 euros - Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire régi par le Code des assurances - 880 265 418 RCS Paris Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris - Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026



81AA - MARCHANDISES ENTREPOSEES CHEZ LES TIERS

Les garanties « Incendie, évènements assimilés et vandalisme », « Evènements climatiques », « Catastrophes naturelles », « Dégâts des eaux » et « Vol : contenu » si elles sont souscrites, sont étendues aux dommages subis par les Marchandises* appartenant à l'Assuré* et entreposées chez les tiers.

La présente extension de garantie s'exerce :

- dès lors que ces dommages matériels* auraient été couverts s'ils étaient survenus dans les locaux professionnels* de l'Assuré*, notamment en regard des exigences en matière de protection et prévention,
- aux conditions de la garantie mise en jeu, notamment celles relatives aux exclusions et à la franchise.

Par dérogation aux dispositions contractuelles, le plafond de cette extension est égal à 15 % du plafond de la garantie mise en jeu, avec un minimum de 5% du plafond de la garantie Incendie.

998 - CLAUSE PARTICULIERE AU CONTRAT

Dommages aux Mobil Homes (MH) et à leur contenu :

30 000 euros par MH avec un max de 5 000 000 euros par évènement

Franchise: 15% des dommages avec un mini de 3 000 euros et un max de 7 000 euros.

Nombres de Mobil Home (MH) déclarés pour l'exercice 2023 : 844 MH

Tolérance: 10%

L'assuré s'engage à déclarer toute variation du nombre de MH dès lors que cette variation est supérieure à 10%

La cotisation

Cotisation due pour la période du 12 octobre 2023 au 1er avril 2024 : 2 398,59 euros dont :

cotisation nette:

2 212,25 euros 19.79 euros

frais accessoires: - taxes:

166,55 euros

Base annuelle: 50 196,14 euros (hors frais et taxes) payable en 2 fois.

Cotisation semestrielle: 27 011,66 euros (frais et taxes inclus).

Valeur de l'indice FFB à la souscription : 1163.6

Les informations générales

Groupe Technique de courtage d'Assurance L'assureur

13/15

Signature du souscripteur

HOMAIR VACANCES SAS 570 Avenue du Chip Sppique

immedie Le Derby 13097 AIX EN PROVENCE Cedex 2 Capital : 11 556 420 € | S F ET 484 861 717 CCC13 (APE \$630Z

Vise de l'intermediaife au capital de 40.000 € 9 Impasse du Pistou - 13009 Marseille Tél. 04 96 20 29 50 - E-mail. gtca@gtca.fr

RCS Marseille B 073 800 427 Intermédiaire catégorie B - ORIAS n° 07 002 matteur des Opérations

Site web ORIAS: www.orias.fr



Generali lard, Société anonyme au capital de 94 630 300 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 552 062 663 RCS Paris Generali Vie, Société anonyme au capital de 336 872 976 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris Generali Retraite, Société anonyme au capital de 213 541 820 euros - Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire régi par le Code des assurances - 880 265 418 RCS Paris Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris - Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

Composition de votre contrat

Le contrat se compose des éléments suivants dont vous reconnaissez avoir reçu un exemplaire et pris connaissance avant la conclusion de l'avenant :

- les présentes Dispositions Particulières
- les Dispositions Générales n° GA5M70F

Les présentes dispositions particulières constituent un tout indissociable de 15 pages. De convention expresse, le fait de vous prévaloir d'une quelconque des stipulations du contrat emporte acceptation irrévocable de l'ensemble du contenu des dispositions particulières, ainsi que de tout autre document contractuel auquel celles-ci renvoient.

La signature de l'une quelconque des pages vaut acceptation irrévocable de l'ensemble du contrat. Vous reconnaissez avoir reçu avant d'avoir fourni vos données personnelles, la « notice d'information sur la protection des données personnelles ».

Vous êtes informé(e) que Generali IARD peut utiliser les informations vous concernant pour des informations et offres commerciales sur les produits d'assurance et produits et services auxquelles vous pouvez vous opposer en écrivant à l'adresse droitdacces@generali.fr ou à l'adresse postale suivante Generali- Conformité - TSA 70100 -75309 Paris Cedex 09.

□ Vous acceptez de recevoir <u>par tout moyen de contact</u> notamment par téléphone ou par voie électronique, de la part des autres compagnies du Groupe GENERALI, Generali-VIE, Europ Assistance, l'Equité, directement ou par son réseau d'intermédiaires, des informations et offres commerciales concernant des produits d'assurances et produits ou services accessoires. (le fait de ne pas cocher la case vaut refus, sauf en cas de consentement préalable) ».

Par la signature du présent document, quelle qu'en soit la forme, vous reconnaissez avoir personnellement répondu aux questions qui vous ont été posées. Vous certifiez exactes et sincères toutes vos réponses lesquelles, même retranscrites par un

tiers, sont exactement reproduites dans le présent document et vous reconnaissez être informé que l'acceptation du risque par l'Assureur a été effectuée sur la base de ces réponses.

Vous reconnaissez être informé(e) des éventuelles conséquences d'une réponse inexacte : réduction des indemnités ou nullité du contrat (cf. articles L113-9 et L113-8 du Code des Assurances).

Fait le 17 octobre 2023 en 2 exemplaires.

Groupe Technique de courtage d'Assurance

15/15

Signature du souscripteur

HOMAIR VACANCES SAS 570 Avenue du Calo Hi

Immecbie Le Der 3097 AIX EN PROVE ai: 11 558 420 €/ SIFE" : 1-

SARL all intellimediaire.000 € 9. Impasse du Pistou - 13009 Marseille Tél. 04 96 20 29 50 - E-mail. glca@glca.fr

RCS Marseille B 073 800 427

rmédiaire catégorie B - ORIAS n° 07 002 306 Karim BOUCHEMA Sile web ORIAS: www.orias.fr

L'assureur

Directeur des Opérations



204D F FSIP0053 / 539003524